

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2015.**

La séance est ouverte à 19 heures 30 sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

**Présents** : Georges GERIN ; Christine BRUYAT ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Adeline DEBREUILLE ; Henri DUCARRE ; Christelle DUCHATEAU ; Isabelle KOUDOUOVOH ; Liliane MASNADA ; Florent PAILLÉ ; Evelyne REY ; Yves WITKOWSKI ; Maxime MALJOURNAL.

Absent excusé : Gérard CHAPOT procuration à Christine BRUYAT  
Jacqueline ROSSI et Christelle DUCHATEAU ont été nommées secrétaires de séance.

Le Maire remercie le public pour sa présence.

### **1. DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.**

Le Maire annonce la démission de Dominique DE GRÉGARIO, conseiller municipal, qui a décidé pour des raisons familiales, personnelles et par manque de disponibilité de quitter sa place au sein du conseil municipal et des commissions municipales. Les présidences des commissions « Urbanisme-Fleurissement-Environnement-Forêt » et « Gestion du matériel et du Personnel technique » sont donc vacantes ainsi que le poste de délégué suppléant à la communauté de communes Bugey Sud (CCBS).

Le Maire accepte sa démission à compter du 30 avril 2015.

Il remercie Dominique DE GRÉGARIO au nom du conseil municipal et de la population du rôle qu'il a exercé auprès du personnel technique, de son implication dans la vie locale et du temps qu'il a passé pour embellir et animer notre village.

Le Maire informe les membres du conseil municipal que Dominique DE GRÉGARIO demande à continuer à siéger au sein de la commission « Urbanisme-Fleurissement-Environnement-Forêt » en tant que membre non élu.

Après discussion, les élus présents prennent acte de la démission de Dominique DE GRÉGARIO à compter du 30 avril 2015 et acceptent à l'unanimité qu'il siège en tant que membre non élu dans la commission « Urbanisme-Fleurissement-Environnement-Forêt ».

### **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2015.**

Accord à l'unanimité.

### **3. DROIT DE PLACE DU BAR DE LA PLACE.**

Le Maire explique que la gérance du bar de la Place a changé depuis le 30 avril 2015. Le nouveau gérant, M. Sébastien BARBE souhaite utiliser, comme ses prédécesseurs, la terrasse devant son commerce. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération.

Le Maire propose aux membres présents de réévaluer le tarif du droit de place. Il précise que la CCBS a effectué les travaux d'accessibilité du trottoir devant le commerce.

La commission Finances propose un tarif de 350 € annuel à partir du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Florent PAILLÉ demande au Maire le tarif appliqué précédemment : 240 € en 2014.

Accord à l'unanimité.

#### **4. DEMANDE DE TERRASSE POUR LA TOUR DE PIZZ.**

Le Maire informe le conseil municipal que la propriétaire de la « Tour de Pizz » souhaite utiliser le trottoir devant la pizzeria pour installer 4 tables côté route. Il précise qu'en 2016, la CCBS effectuera les travaux d'accessibilité sur ce trottoir.

Les élus présents donnent leur accord à l'unanimité pour l'installation d'une terrasse en précisant qu'elle ne doit pas empêcher la libre circulation des piétons sur le trottoir.

La commission des Finances propose un tarif annuel de 150 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Accord à l'unanimité.

#### **5. VENTE DE TERRAINS EN SAUVY.**

Le Maire demande à Liliane MASNADA de quitter l'assemblée pendant la discussion de ce point de l'ordre du jour, car elle est partie prenante.

Il donne lecture du courrier de Loïc MASNADA, habitant de la commune et conjoint de Liliane MASNADA, dans lequel il demande à acheter un terrain sur la zone artisanale En Sauvy pour y installer un salon de tatouage.

La parcelle concernée est cadastrée B1061 d'une superficie de 473m<sup>2</sup>. Le tarif appliqué par la CCBS est de 3.50€ par m<sup>2</sup> pour les terrains lui appartenant dans la Z.A. en Sauvy.

Christine BRUYAT précise que ce projet crée une nouvelle activité sur la commune et permettra une recette supplémentaire pour le budget communal.

Accord à l'unanimité des 13 membres votants pour vendre la parcelle au prix de 3.50 € le m<sup>2</sup>. (Liliane MASNADA ne participe pas au vote).

#### **6. AVENANT N°10 AVEC LA CCBS POUR LE SERVICE ADS 2015.**

Le Maire rappelle l'adhésion de VIRIEU LE GRAND au service ADS (Application des Droits du Sol) depuis 2007 et qui est un service proposé par la CCBS.

La participation financière de chacune des communes est fonction du nombre de dossiers soumis à l'ADS l'année précédente.

L'avenant n°10 concerne l'intégration de 6 nouvelles communes au service ADS et la répartition financière pour 2015 pour chacune des communes adhérentes.

En 2014, l'ADS a traité 29 dossiers pour la commune et la participation pour 2015 s'élève à 3 429 €.

Accord à l'unanimité.

#### **7. AVENANT DU BAIL DE LOCATION D'UN LOCATAIRE POUR FRAIS DE CHAUFFAGE.**

Le Maire précise que depuis l'envoi de la convocation une autre locataire est concernée par ce point à l'ordre du jour.

- Il présente la demande de Mme DIVET Delphine, locataire du 48 rue du Montet qui souhaite augmenter sa provision mensuelle de chauffage à 200 € au lieu de 100 € par mois.
- Il présente la demande de Mme VECCHI Michèle, locataire du 2 allée de Chalette qui souhaite augmenter sa provision mensuelle de chauffage à 105 € au lieu de 80 €.

Accord à l'unanimité. Les augmentations prendront effet au 1<sup>er</sup> juin 2015.

#### **8. INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR.**

Le Maire explique que cette indemnité non obligatoire est versée pour l'aide et les conseils financiers que le comptable du trésor apporte aux élus et au personnel tout au long de l'année, en particulier lors de l'élaboration des budgets communaux.

L'indemnité s'élève à 456,31 € pour 2014, elle est calculée en fonction du montant du budget communal des trois dernières années.

Accord du conseil municipal à la majorité : 11 voix pour et 3 abstentions (Christelle DUCHATEAU, Maxime MALJOURNAL et Florent PAILLÉ).

#### 9. **INFORMATIONS.**

- **Commission Fleurissement** : Maxime MALJOURNAL indique que le fleurissement de la commune sera mis en place le samedi matin 23 mai 2015. Il fait un appel aux bénévoles qui sera relayé sur le site de la commune et par affichage.
- Christine BRUYAT rappelle que la vogue devrait s'installer dès le 14 mai.
- **Club des Jeunes** : Maxime MALJOURNAL informe que la mise en place de l'association est en cours. Une trentaine de jeunes est intéressée et a une réelle motivation pour relancer ce club. Christine BRUYAT précise que les élus accompagneront activement ce projet et qu'il reste à nommer le président et les différents membres de l'association.
- **Information sur le bureau de Poste** : Christine BRUYAT rappelle qu'une commission s'est constituée pour suivre ce dossier. Le maintien du DAB (distributeur automatique de billets) est indispensable quel que soit l'avenir du bureau de poste. Actuellement il n'y a pas de changement d'horaires prévu. Les négociations sont toujours en cours avec les représentants de la Poste et de la Banque Postale.
- Le Maire informe que la réception concernant l'accueil des nouveaux arrivants est fixée au 17 mai 2015 à 11 h en mairie et qu'une réunion publique aura lieu le vendredi 29 mai 2015 à 18 h salle du conseil à la mairie pour un dialogue entre les élus et la population.

#### 10. **QUESTIONS DIVERSES.**

- Henri DUCARRE demande où en sont les achats de nouveaux matériels. Le Maire lui répond que le broyeur est en commande.

La séance est levée à 20h.